

RÉPONSES A L'OPPOSITION

---

DISCOURS

DE L'HONORABLE

**E.-JAMES FLYNN**

*Prononcés à l'Assemblée Législative, aux séances  
des 8, 13 et 16 mai 1884*

EN RÉPONSE AUX REPROCHES DE L'OPPOSITION  
d'avoir voté en 1879, contre le  
gouvernement Joly.

-----  
( Extraits des *Débats* publiés par M. Desjardins )  
-----

QUÉBEC  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE  
*Rue du Fort, N° 8*

1897

*The* EDITH *and* LORNE PIERCE  
COLLECTION *of* CANADIANA



*Queen's University at Kingston*





DISCOURS  
DE  
**L'HON. E.-J. FLYNN**

*Devant l'Assemblée Législative*

---

*Séance du mardi le 13 mai 1884.*

(SUITE DE LA DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE L'HONORABLE M.  
MERCIER, SUR LE BUDGET GÉNÉRAL POUR 1885).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de l'honorable M. Mercier, sur le budget général, pour l'exercice 1885.

L'honorable M. FLYNN, député de Gaspé, commissaire des chemins de fer, dit :— Je regrette d'être obligé de réfuter certaines parties du discours de l'honorable chef de l'Opposition (M. Mercier). Je ne dirai rien de personnel, bien qu'il se soit montré agressif, cela depuis le commencement de la session.

L'honorable député ne s'est pas borné à critiquer les administrations depuis 1867, et à conclure par dire que le parti conservateur a ruiné le pays, mais il a voulu m'attaquer personnellement. Je dois dire que j'ai été surpris, car s'il y a un homme dans cette enceinte qui n'a pas le droit de parler comme il le fait, c'est bien l'honorable chef de l'opposition.

Puisqu'il a remonté si loin dans le passé, pourquoi, en parlant des administrations depuis 1867, n'a-t-il parlé des années qui se sont écoulées de 1862 à 1867 ? Pourquoi ne nous a-t-il pas parlé de lui-même, de 1862 à 1867, en nous donnant une page de son histoire ? On ne doit pas entendre parler de trahison par des hommes qui n'ont cessé d'être traités de traîtres ! Je reviendrai tout à l'heure sur cette partie de mon sujet.

On dit que l'honorable premier ministre a renversé le gouvernement-Joly, en ayant recours au Conseil législatif. Je nie la vérité de cette assertion.

Quels sont les faits, M. le président ? Si l'honorable député de Québec-est était ici, il nous les raconterait tels que je vais le faire.

Le cabinet-Joly est tombé victime d'un concours de circonstances incontrôlables. En revenant si souvent sur le passé, on m'oblige à y revenir moi-même. On parle de trahison ! Il n'y en a pas eue, car ce cabinet est tombé sous le poids immense de son impuissance à dominer les événements qui ont amené sa ruine. C'est la seule conclusion logique à laquelle on est forcé d'arriver après avoir examiné les faits sous leur vrai jour. Que l'on voie quelle était la position de ce gouvernement par les journaux de cette Chambre, et on arrivera vite à la vérité. Le gouvernement de l'honorable député de Lotbinière était-il né parfaitement viable ? Bien que je l'aie aidé à surmonter les obstacles qui se dressaient dans son chemin, je dois à la vérité et à ma conviction de dire qu'il n'était pas né viable. La preuve réside dans les humiliations qu'il a dû subir sur l'adresse en réponse au discours du trône, à la session de 1878.

Cependant, nous avons voulu l'appuyer afin de le voir à l'œuvre et pour nous assurer si le sentiment public lui reviendrait favorable. Nous avons été les tristes témoins d'un spectacle inouï, celui de voir le gouvernement, comme certain ministre être censurés par la majorité. On a vu le premier ministre aller présenter une adresse dans laquelle on lisait ce qui suit :

« Cette Chambre, tout en exprimant sa ferme détermination d'insister sur la plus stricte économie dans toutes les branches du service public, et la surveillance la plus sévère sur toutes les dépenses administratives, regrette que les aviseurs actuels de Son Excellence le lieutenant-gouverneur aient persisté à rester au pouvoir sans avoir été appuyés par la majorité de la Chambre d'Assemblée, lors de leur entrée en office, et sans être encore appuyés par cette majorité. »

Il a fallu voter un nouveau paragraphe, avec le concours du vote du président, pour donner un semblant de force au cabinet ainsi censuré. Et que disait-on dans cet amendement? Le voici :

« Néanmoins, dans les circonstances actuelles, cette Chambre croit de son devoir de donner un « support général et indépendant ! » qu'on remarque bien ces mots, un « support » général et indépendant au gouvernement, de manière à ce que les mesures qu'il propose soient soumises au jugement de cette Chambre. »

Voilà l'engagement que j'ai pris conjointement avec mes collègues en 1878.

Nous l'avons tenu et même nous avons dépassé la mesure, afin de donner à cette administration toutes les chances possibles de surmonter les obstacles. Et, pendant toute cette session de 1878, le gouvernement ne s'est maintenu au pouvoir que par le vote du président.

A la session suivante, en 1879, le gouvernement-Joly avait deux ou trois voix de plus qu'en 1878 ! Mais retournons aux journaux de la Chambre, et voyons ce qui s'est passé.

Du moment que M. Letellier a été démis, je dis que le cabinet était mort de fait, sinon constitutionnellement. Il n'avait qu'une existence éphémère. Le coup de l'automne de 1879 n'a fait simplement que mettre fin à la crise.

Un gouvernement viable, à mon sens, c'est un gouvernement qui commande une majorité. Or, qu'on prenne les Journaux de la Chambre, et l'on verra si j'ai raison de parler comme je le fais.

M. Letellier a été démis le 25 juillet 1879. Immédiatement après ce renvoi d'office, il se produisit un incident qui indique la situation du gouvernement vis-à-vis de la députation. L'honorable M. Chapleau avait dit, à propos d'une assertion faite par M. Langelier, que ce n'était pas la première fois qu'il était convaincu d'avoir fait des assertions fausses, et que deux fois déjà il avait été convaincu de mensonge devant la Chambre. Ces paroles

donnèrent lieu à un incident qui se termina par une proposition de l'honorable député de Lotbinière, alors premier ministre, laquelle se lit comme suit :

« Attendu que l'honorable M. Chapleau, représentant la division électorale de Terrebonne, a fait usage d'une expression qu'il refuse de retirer entièrement et à la satisfaction de la Chambre, quoique requis de ce faire par M. le président, M. Chapleau soit réprimandé, à sa place, par le président. »

Le vote fut pris et trois membres ministériels se détachèrent du gouvernement et donnèrent la majorité à l'opposition ! Au nombre de ces trois députés, je vois l'honorable député de Québec-Est.

L'honorable député de Lotbinière comprit tellement bien la signification de ce vote qu'il demanda sur le champ l'ajournement de la séance.

Le lendemain, l'honorable M. Irvine, alors comme aujourd'hui député de Mégantic, proposa un vote de confiance dans les termes suivants : « que cette Chambre approuve la politique d'économie suivie par le gouvernement et a pleine confiance qu'il continuera à mettre sa politique en pratique, et qu'il réussira par là à exempter l'imposition de nouvelles taxes sur la province. »

Voilà à quel moyen on avait recours pour tenir debout un cabinet chancelant. Je relate ces faits afin de prouver que le gouvernement était mort constitutionnellement lorsque nous avons voté contre lui, le 29 octobre 1879.

A propos des résolutions concernant le chemin de fer du lac Saint-Jean, ce gouvernement déclara qu'il les retirerait si l'opposition ne voulait pas s'engager à les appuyer, parce que ses amis refusaient de les approuver.

L'honorable M. JOLY, député de Lotbinière.—Oui, parce que ceux qui avaient promis du côté de l'opposition de les voter ne voulaient plus les appuyer.

L'honorable. M. FLYNN.—Dans tous les cas, l'honorable député

a admis qu'il avait retiré ses résolutions pour les motifs que j'ai donnés.

Les évènements qui se succédaient rapidement prouvaient que le cabinet perdait de sa force. Les défections arrivaient tous les jours.

Le 11 août 1879, M. Shebyn abandonne ses amis à propos du *loop line*, de Trois-Rivières. On se rappelle ce qui est arrivé alors. L'honorable député de Quebec-Est avait peine à sortir de la Chambre, vu qu'on avait soulevé la population contre lui ! Toujours le même système. Depuis 1879, l'opinion a toujours cherché à empêcher les manifestations de l'esprit d'indépendance de la part des députés.

Le 21 août 1879, le gouvernement est consulté pour savoir s'il a l'intention de faire adopter les mesures annoncées dans le discours du trône. On voit que le premier ministre dit qu'il n'y aura rien de fait pour arriver à l'abolition du Conseil législatif tel que promis dans le discours d'ouverture. Le règlement du fonds d'emprunt municipal est laissé de côté ; l'affermage du chemin de fer aussi. C'est que les amis du cabinet n'en voulaient pas, bien que telle fût la politique des ministres. La question des inspecteurs d'école non plus n'est pas touchée ! Que penser d'un gouvernement qui donne de telles preuves de faiblesse et d'impuissance ?

Le 28 août, le Conseil législatif suspend l'adoption de la loi des subsides. Il fallait rétablir l'harmonie entre les deux branches de la Législature.

On voit, sur l'ordre du jour, une proposition censurant le Conseil législatif, et une autre de M. Chapleau demandant qu'un gouvernement plus fort fût formé. Moi-même j'ai parlé contre cette proposition de M. Chapleau, et j'ai émis l'opinion que le gouvernement ne pouvait être renversé par le Conseil ; et j'ai voté pour la proposition de protestation contre l'action de la Chambre haute.

Le 2 septembre, on proposa l'ajournement jusqu'au 28 octobre. Quelle était la position du gouvernement alors ? Elle n'était plus

tenable. De fait nous n'avions plus de gouvernement du tout dans le vrai sens du mot.

Le 12 septembre 1879, M. Chauveau remet son portefeuille. De ce moment, le ministère n'avait plus de majorité. Le premier ministre avait même déclaré ceci, dans le cours du débat sur la formation du nouveau gouvernement le 28 octobre 1879.

« En rapport avec cette question de chemins de fer, que l'on me permette de dire que je n'ai pas hésité à perdre deux voix de la majorité de quatre que le gouvernement avait dans cette Chambre, plutôt que de commettre une injustice envers certains intéressés. »

Voilà un gouvernement qui retirait ses mesures, qui voyait ses membres s'en aller, ainsi que sa majorité. On m'a envoyé chercher pour remplacer M. Chauveau, mais j'ai dit à l'honorable député de Lotbinière que je ne pouvais pas accepter le portefeuille qu'il m'offrait. Je lui ai dit en même temps que j'étais en faveur d'une politique de conciliation, qu'il importait d'offrir la branche d'olivier aux adversaires, afin de mettre un terme à une lutte ruineuse pour les intérêts de la province. Dans le temps, j'ai consulté mes électeurs et je leur ai demandé ce que j'avais à faire.

Jamais, je n'ai été élu avec l'engagement d'appuyer le gouvernement-Joly quand même. Je m'étais réservé toute la latitude nécessaire sous ce rapport. Quand je suis revenu de Gaspé, la situation était encore modifiée par des circonstances nouvelles. Qu'on lise le *Morning Chronicle* de l'époque, et l'on y verra le compte-rendu d'une entrevue que j'ai eue alors avec mes électeurs. Ils savaient complètement à quoi s'en tenir.

Dans une réunion des amis du ministère, on m'a demandé de soumettre une proposition à l'effet de censurer l'action du Conseil législatif. J'ai refusé, parce que, dès le deux septembre 1879, j'ai dit que je voterais pour une proposition visant à la conciliation, à une trêve entre les combattants sur un terrain honorable pour tous. Dans ces circonstances, après les déclarations que j'avais faites, je ne pouvais accepter la proposition de l'honorable

député de Lotbinière, d'entrer dans son cabinet, sans me déshonorer. Et quand je l'ai appuyé, je l'ai fait par amitié personnelle. Mais quand j'entends dire que je n'ai pas agi d'une manière honnête, je dis qu'on avance là une fausseté.

Lorsqu'on m'a offert ce portefeuille, on a accompagné cette offre de paroles bienveillantes, aussi ai-je le droit d'être étonné de l'attitude prise depuis et encore aujourd'hui par ceux-là même qui me prodiguaient ces paroles de bienveillance.

Lorsque j'ai écrit à l'honorable député de Lotbinière que je ne pouvais accepter, il m'a donné en réponse ce qui est au fond un certificat de bonne conduite. Voici sa lettre, telle que consignée à la page 383 des *Débats* par M. Desjardins, pour 1879 :

E. J. FLYNN, M. P. P.,

Mon cher Monsieur,—J'ai reçu hier soir votre lettre du 14 courant, par laquelle vous m'annoncez que vous en êtes venu à la conclusion, non sans un sentiment de regret, de ne pas accepter un portefeuille dans le gouvernement dont je suis le chef. Je regrette votre décision mais j'ai trop de respect pour vous et pour moi-même pour insister.

« Je vois avec plaisir que vous avez compris qu'en vous faisant l'offre d'un portefeuille, je ne cherchais pas seulement à combler une lacune dans le cabinet, mais surtout à y faire entrer un homme généralement respecté pour son talent et son intégrité, qui aurait pu faire honneur au cabinet.

« Vous avez rempli votre promesse en m'avertissant franchement de vos intentions au sujet de l'offre que je vous ai faite d'un portefeuille.

« Quant à la ligne de conduite que vous suivrez dans l'avenir, vous m'annoncez que vous n'avez pas l'intention, dans ce moment, de mettre votre conduite future en contradiction avec votre conduite passée, mais, qu'en même temps, vous désirez vous réserver cette liberté d'appréciation et d'action nécessaire

pour tout député qui aime à agir honnêtement et par conviction, dans l'intérêt du pays.

« Depuis que je suis au pouvoir, mon ambition a été de mériter la confiance des hommes honnêtes et intelligents, et ce n'est pas moi qui trouverais à redire à votre manière de voir.

« Veuillez accepter, mon cher monsieur, l'assurance de ma considération.

« Votre dévoué serviteur,

« H. G. JOLY. »

Maintenant, je le demande, qu'ai-je fait pour mériter les calomnies dont on m'abreuve depuis cinq ans, pour qu'on ne cesse de discuter mes actes ? On parle de flétrissure..... Qui peut flétrir, qui a ce droit ici ? Les honorables membres de l'opposition ? Où ont-ils donc pris ce droit ? En 1879, M. le président, j'ai été élu par acclamation lorsque je me suis présenté devant mes électeurs, après mon entrée dans le gouvernement Chapleau. On n'a pu trouver un seul homme pour me combattre devant ces électeurs intelligents. En 1881, partout, dans tout le reste de la province, on a fait une guerre à mort au cabinet-Chapleau. J'ai encore été réélu par acclamation.

Et, enfin, j'ai été réélu en avril dernier, par une écrasante majorité.

Cette fois, on a voulu essayer ses forces. On a trouvé un candidat, et, pendant un mois, on m'a soumis à toutes les vexations possibles. On a employé contre ma candidature les moyens les plus indignes, tout en répandant par milliers d'exemplaires, une feuille qui se nourrit de mensonges et de calomnies. Malgré cela j'ai été réélu par une immense majorité. Si ce sont là des flétrissures, j'ai donc été flétri trois fois ; deux fois à l'unanimité de mes committants, et la dernière, par une immense majorité. J'ai raison de dire que ma position est meilleure que celle qu'occupent mes détracteurs. Je n'ai pas besoin de me défendre, lorsque je reçois des marques si manifestes de la confiance de mes électeurs et du pays.

Je ne faisais pas partie du cabinet précédent, celui de M. Mousseau. Mais on semblait sympathiser avec moi, on m'adressait des paroles bienveillantes. Mais, depuis que cette session est commencée ; l'opposition n'a pas cessé de m'attaquer. Avec ce système de dénigrement violent on arrivera à me rendre plus fort que jamais, car le peuple, qui est bon, ne se laissera pas entraîner par ces violences et ces calomnies ! Que mes adversaires continuent donc ; c'est grâce à leurs attaques peut-être que je suis arrivé à la position que j'occupe.

---

M. le président, l'honorable chef de l'opposition (M. Mercier) s'amuse à attaquer tous les gouvernements conservateurs. Il prépare peut-être des fouets pour les mains des intransigents qu'il ameute aujourd'hui contre moi. Dans trois ou quatre ans, peut-être siégera-t-il avec les conservateurs ! Il a toujours été conservateur.

Il n'y a pas un homme qui ait plus dénigré les rouges que lui.

Qu'on ouvre le Journal qu'il a rédigé depuis 1862 jusqu'à 1867, et on en verra de belles. Le fait est que toute sa vie est une suite de contradictions. Je ne veux cependant pas le juger ni le faire juger par ce qu'ont dit de lui ses adversaires. Non, mais je ferai mieux, car l'honorable chef de l'opposition a écrit son histoire de sa propre main. Quand on voit l'honorable député de Lotbinière l'applaudir, on ne peut s'empêcher de penser à la fable de la brebis et du loup.

\* Quand l'honorable député de Saint-Hyacinthe fulminait, dans son journal, contre certains hommes, le représentant de Lotbinière les défendait, ces mêmes hommes, contre ses attaques. Ces hommes qui étaient si impopulaires, ils le devaient au député de Saint-Hyacinthe. Comme rédacteur-en-chef du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, c'est lui qui portait la responsabilité de la rédaction de cette feuille. Il a écrit contre les Letellier, les Laframboise, les Huntingdon, les Sicotte, et tous les autres hommes politiques dont le parti libéral s'énorgueillit.

Si je prenais, pour baser un jugement sur l'honorable chef de l'opposition, les dires du *Pays* et du journal de Saint-Hyacinthe,

rédigés par des libéraux, j'en aurais une bien triste opinion ; mais je serais injuste. Je tiens à ne mettre devant la Chambre que des faits dont on ne puisse nier l'authencité.

En 1862, l'honorable député de Saint-Hyacinthe a débuté comme un conservateur très convaincu. J'ai étudié les documents qui se rapportent à ces faits et je puis en parler en connaissance de cause. Il a continué de défendre ce parti jusqu'en 1864, et en 1866 il y est revenu.

Mais, en 1872, ce conservateur ardent est descendu dans le comté de Rouville pour combattre le parti *conservateur*, et il fut élu à une faible majorité. Pendant que son chef de la veille, Sir George Cartier, faisait une lutte terrible à Montréal contre M. Jetté, il contribuait de toutes ses forces à faire battre celui qu'il avait adulé.

De 1866 à 1872, l'honorable député avait trahi son parti et ses chefs. Lui qui avait défendu Cartier partout, il allait se joindre à ses adversaires les plus acharnés et le faire battre par ceux-là même qu'il avait conspués, méprisés et livrés à la vindicte populaire. C'est quand Cartier est au plus fort d'une lutte des plus ardentes, qu'il va lâchement le frapper et travailler à sa défaite.

En 1874, Rouville le renvoya à sa clientèle. En 1878, il tente la fortune à Saint-Hyacinthe, mais il est battu. En 1870, à la suite de la mort de M. Bachand, il se présente de nouveau, et, cette fois, il réussit grâce au fait qu'il est ministre. Personne ne connaissait son histoire. Moi, je croyais qu'il n'avait jamais changé de parti !

En 1879, il pensait comme moi sur la situation politique. Et en 1881, il ne voulait pas se présenter, se désintéressant par là même du sort du parti, ou des convictions qu'il défend avec la vigueur et le zèle d'un néophyte. Pour le décider, il a fallu lui donner ce qu'il a appelé lui-même carte blanche. Il voulait alors l'abolition du Conseil législatif, et il énonçait cette pensée avec tant de force que j'étais ému de ses accents.

Il tendait encore la main à ses adversaires, prouvant par là même qu'il avait encore un cœur *conservateur* ! Quand ils ont

vu cela, les libéraux, craignant une nouvelle défection, ont cloué son drapeau au mât libéral, pour me servir d'une expression qui rend bien ma pensée. Depuis ce temps-là on l'a vu combattre contre les amis de son parti. Le fait est que j'ai eu des sympathies pour lui. Nous savons tous la position que le député de Saint-Hyacinthe occupe vis-à-vis du sénateur Rosaire Thibaudeau et quelques-uns des autres chefs libéraux à Montréal. Je ne crois pas qu'un autre homme que lui aurait pu en endurer autant. Les choses en sont venues à un tel point qu'il s'est cru obligé de dire ; il faut choisir entre moi et les poseurs au radicalisme.

Le 25 janvier 1883, il écrivait à son ami, M. Poirier :

« Les libéraux auront à choisir entre un des chefs et quelques rares poseurs au *radicalisme*, les pires ennemis des libéraux dans tous les pays. »

Et, le 3 juin 1883, il adressait une lettre à MM. Aurélien Cauchon et autres, dans laquelle il disait :

« Mes ennemis vont tenter un mouvement contre moi au Club national demain soir (mardi). Il faut les écraser. Seriez-vous assez bon pour donner un coup de main afin d'avoir mes amis présents ? Il faudrait écraser cette clique de la *Patrie*, si l'on veut faire quelque chose.

« A vous,

« HONORÉ MERCIER. »

« Cette clique qu'il veut écraser, » se compose de MM. Thibaudeau, Beaugrand, et autres chefs libéraux. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces Messieurs n'en veulent pas ; ils se souviennent encore de la lutte qu'il leur a faite de 1862 à 1866.

---

A six heures la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

M. le président, à six heures j'étais à parler de la conduite de l'honorable chef de l'opposition à mon égard. Un accusé doit se défendre, quand sa défense surtout offre au tant d'avantages que la mienne. Voltaire a dit : Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. » Cette infernale maxime est mise en pratique à mon préjudice.

J'ai longtemps gardé le silence, mais il arrive des circonstances où on ne saurait laisser sans réponse des accusations qui s'adressent à nos amis et au parti avec lequel on marche.

Comme je l'ai déjà dit, je ne veux pas sortir du domaine que me fournissent les Documents et le Journal de la Chambre.

On a dit l'histoire des différentes administrations qui se sont succédées au pouvoir depuis 1867, et surtout du cabinet Champleau. On a voulu faire ressortir ma conduite en 1879. Il y a cinq ans que cela s'est passé, et on y revient encore tous les jours comme si c'était de l'actualité. Jamais, en Angleterre, un pareil système ne s'est vu. Ici, certains hommes croient avoir fait un grand coup lorsqu'ils ressassent continuellement le même sujet. Il est malheureux qu'ils s'oublient au point de se donner ce plaisir douteux.

L'honorable chef de l'opposition aurait dû être le dernier à m'attaquer, lui qui a eu tant à souffrir des persécutions de ses propres amis. Son autorité comme chef a été même contestée. Aussi je n'ai pu m'empêcher de faire contraster sa conduite avec la mienne, et, de cette comparaison, je suis arrivé à cette conclusion que l'honorable député de Saint-Hyacinthe n'occupe pas la position qu'il devrait occuper en cette province. Il s'apercevra, s'il n'en a pas déjà des preuves, qu'il se trouve en compagnie de gens avec lesquels il y a entre eux et lui une grande divergence d'opinion.

Je ne désire pas fatiguer la Chambre, mais il est bon, il n'est que juste que nous répondions aux attaques qui sont dirigées contre nous. On m'a attaqué, et il est juste qu'à côté l'on trouve la défense.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe a écrit de belles choses en faveur de la cause conservatrice. Comment donc en un vil plomb l'or pur s'est-il changé ? Il y a en un temps où le drapeau conservateur était à ses yeux le drapeau national, à l'ombre duquel il a combattu et qu'il désirait toujours défendre,

Pour repousser ces attaques, je ne me sers pas des accusations de ses amis ou de ses adversaires de la veille. Non, M. le pré-

sident, qu'on lise le *Pays* et l'on verra les opinions de ceux qui sont maintenant ses amis. En 1866, le chef de l'opposition faisait une profession de foi politique telle que je n'en ai jamais vue.

La voici, empruntée au « Courrier de Saint-Hyacinthe » du 27 février 1866 :

Aux lecteurs du « Courrier de Saint-Hyacinthe » :

« Pas n'est besoin de dire que les principes qui dirigeront la collaboration et inspireront la rédaction du « Courrier » sous le nouveau régime dans lequel il entre, seront les principes conservateurs, tels qu'entendus et compris par l'école catholique, dans l'ancien comme dans le Nouveau Monde.....

« Les principes conservateurs ont subi l'épreuve et reçu la sanction de siècles ; ils sont tout à la fois, la garantie du pouvoir et la sauvegarde des libertés ; la force de la loi et la protection des nationalités. Leur drapeau est celui de la conscience et du devoir ; leur école, celle du patriotisme et de la religion. »

Il y a là tout un programme conservateur, et c'est le chef actuel du parti libéral qui écrivait cela ! Ses amis doivent se demander quelle position ils ont vis-à-vis de lui. Lui, qui a contribué plus que tout autre à déprécier les hommes qui étaient les chefs naturels de ce parti, même le grand Letellier, et dont il nous disait que la mémoire était vengée ! C'est lui qui a été, jusqu'en 1872 le plus grand ennemi de cet homme dont il fait aujourd'hui la louange. Que n'a-t-il pas dit contre l'honorable M. Laframboise ?

En voici un échantillon :

« En devenant membre du ministère Macdonald-Dorion, M. Laframboise se rend solidaire des actes et de la politique de ses collègues ; en acceptant ce portefeuille, il endosse la position que le ministère fait au Bas-Canada, et il se rend responsable comme les autres ministres.

« Ce qui veut dire que M. Laframboise a trahi le Bas-Canda et qu'il a foulé aux pieds les intérêts de ses compatriotes, de sa patrie, pour un portefeuille de cinq mille piastres. »

En 1866, lorsqu'il était soupçonné de tergiverser en politique,

on lui a demandé une profession de foi afin de rassurer les conservateurs, et l'honorable député écrivait ce que je vais lire :

C'est à la date du 26 avril 1866 :

« Les principes conservateurs ont subi l'épreuve et reçu la sanction des siècles ; ils sont tout à la fois la garantie du pouvoir et la sauvegarde des libertés : la force de la loi et la protection des nationalités. Leur drapeau est celui de la conscience et du devoir : leur école celle du patriotisme et de la religion.

« Ainsi s'exprimait la collaboration du « Courrier » il y a deux mois, lorsqu'elle prenait la rédaction de cette feuille. Ainsi peut-elle et doit-elle s'exprimer encore aujourd'hui.....

« La population canadienne française est et doit rester conservatrice ; l'élément conservateur domine, il faut lui conserver sa domination ; l'esprit conservateur fait de nous un peuple moral et honnête ; tenons à ce double brevet de respectabilité qui nous a déjà valu tant d'appréciations flatteuses, mais justes.

« La Providence semble avoir placé la réalisation de nos grandes destinées dans la conservation de l'idée salutaire qui a, jusqu'à ce jour, inspiré tous les acts importants de notre politique ; qui nous a donné force et courage dans les grands jours de malheurs dont le souvenir est consigné dans nos annales historiques, qui a assuré la victoire d'une nationalité qui s'immortalise dans la lutte au lieu d'y mourir.

« L'esprit conservateur fera de nous un peuple distinct, et les principes qu'il protège et défend, en nous rendant forts, nous maintiendront dans la conservation des institutions qui sont la meilleure et peut-être la seule garantie de notre nationalité.

« Nous devons tous travailler à l'extension pratique de cette grande idée conservatrice, à l'augmentation de sa force morale et à la propagation sûre du principe qu'elle protège. Elle peut sauver notre nationalité dans les jours d'orages et de tempêtes qui se préparent à l'horizon. C'est par le patriotisme et l'intelligence que les nationalités se soutiennent, vivent et prospèrent ;

et les principes conservateurs ont toujours abrité ces deux grandes choses qui éclairent et sauvent les peuples. »

Et il terminait ainsi cet article !

« Quant à nous, quoi qu'il arrive, nous serons toujours fidèles à ces principes ; nous les défendrons avec une ferme indépendance ; leur drapeau sera le nôtre dans l'avenir comme il l'a été dans le passé ; il nous servira de guide, et l'idée placée à l'ombre de sa protection sera notre inspiration.....

« Tout ce que nous avons écrit jusqu'à ce jour n'a pas voulu dire autre chose, et nos amis ne doivent pas attacher d'autre sens à nos paroles. »

Et le 28 avril 1866, il ajoutait :

« Nous avons confiance dans les chefs du parti conservateur, et nous aimons à croire que les craintes du *Canadien* ne se réaliseront pas, et qu'il s'apercevra lui-même qu'il a été trop prompt à jeter le cri d'alarme. »

Ainsi, de peur que la conscience de ses amis les conservateurs ne fût troublée, il donne une profession de foi des plus catégoriques. Est-il capable de trouver une seule parole qui soit en contradiction avec ce que j'ai dit jusqu'à aujourd'hui ? Quand je me suis présenté à Gaspé, j'ai dit que j'étais contre le parti rouge qui avait à sa tête Dorion et les autres chefs alors dans l'arène politique, et que j'attendais être libre si j'étais élu. Quand j'ai reçu le mandat des électeurs de Gaspé, et que je suis venu ici pour en accomplir les devoirs, j'étais libre comme je déclarais devoir l'être. J'ai aidé le gouvernement Joly à surmonter les obstacles qu'il a rencontrés pendant son règne, mais je n'ai pas sacrifié un seul principe. Le chef de l'opposition peut-il en dire autant ? Non, car on trouve une contradiction flagrante entre sa conduite au début de sa carrière et celle d'aujourd'hui. Il approuve ce qu'il a condamné et condamne ce qu'il a approuvé, Il fait maintenant ce qu'il reprochait aux autres, et ce qu'il trouvait alors injuste et tyrannique il l'emploie pour combattre ceux qui ne lui plaisent pas. Il se sert des armes qu'il repoussait. A preuve,

les lignes suivantes que j'extrais d'un autre écrit que l'on trouve dans le même journal, à la date du 8 avril 1866 :

« Le plus grand crime dont un homme puisse se rendre coupable à leurs yeux, c'est de ne pas penser comme eux, et la plus grande erreur dans laquelle il puisse tomber, c'est de les croire dans une fausse route et de les penser capable de faire une fausse appréciation et de porter un jugement erronné.

« Vous êtes leur ennemi du jour où vous ne penser pas comme eux, un traître du moment que vous vous affranchissez du joug qu'ils voudraient vous imposer. Quand vous êtes assez hardi pour leur dire qu'ils se trompent, ils vous prennent pour un imbécile, ou un maniaque ; quand vous leur dites qu'ils sont fanatiques enragés, ils prient le ciel de vous pardonner parce que vous ne savez ce que vous dites.

« Ces hommes n'ont guère d'opinions et encore moins de convictions ; ils n'ont que des préjugés. Ils ne voient dans les ministres que des traîtres et dans les membres de l'opposition que des ambitieux. L'injure est leur arme favorite, la chicane leur désir, et la haine leur bonheur. »

En 1864, il écrivait encore :

« Le triomphe du parti conservateur sera un beau et grand triomphe, parce que ce triomphe sera le triomphe du pays et de ses intérêts. Le triomphe du vrai est le droit : le triomphe d'une sainte cause est de justice.

Le GLORIEUX ÉTENDARD, L'ÉTENDARD NATIONAL, à l'ombre duquel les chefs du parti conservateur ont combattu et combattent encore avec tant de gloire pour eux-mêmes et de succès pour le pays, ce drapeau à l'ombre duquel nous sommes heureux de combattre, se relève plus glorieux que jamais ; aujourd'hui, cet étendard est un guide ; à nos jeux c'est l'étendard de la patrie, le drapeau des grandes idées, protégeant de son ombre les saintes doctrines, et portant dans ses plis l'espérance du pays.

« Le pays était hier sans gouvernement ; aujourd'hui des hommes de talent sont à la tête ; ils doivent être aidés. »

Et depuis qu'il est parvenu à la direction du parti qu'il a si fortement condamné, comment est-il traité ? Tantôt ce sont les jeunes gens du club national qui l'attaquent, tantôt ce sont les chefs mêmes de Montréal qui conduisent la lutte.

En mai 1883, le club de réforme discute une résolution pour blâmer les membres de cette Chambre de l'avoir choisi comme chef de l'opposition, et M. Trenholm fait un discours violent contre son chef.

En janvier 1887, lors de la contestation de Jacques-Cartier, il déclare que jamais il ne l'abandonnerait. On sait ce qui est arrivé. Et le *Witness* de Montréal, que n'a-t-il pas dit du député de Saint-Hyacinthe ? Et ce journal ne l'a pas accepté comme chef.

En effet, comment tous ces libéraux convaincus pouvaient-ils l'accepter, après ce qu'il avait fait contre leur parti, et surtout quand tout récemment, il était prêt à offrir la branche d'olivier aux conservateurs. De 1882 à 1883, il a travaillé dans ce sens. Certains organes libéraux à la dévotion du député de Saint-Hyacinthe en ont dit beaucoup sur ce sujet. Ainsi, on me permettra de citer l'*Electeur* du 14 décembre 1882. L'article que je vais lire a été écrit par un homme politique ou inspiré par un homme important. Là, on trouve qu'aux yeux de ces messieurs de l'*Electeur*, il n'y a pas de différence d'opinion entre les deux partis : Je cite :

#### LA COALITION.

« Voilà un mot qui a été si souvent prononcé, non seulement depuis quelque temps, mais nous pourrions dire depuis au-delà de trois ans, qu'on a été surpris, peut-être de ne pas voir l'*Electeur* parler du sujet qu'il désigne.

« La raison de notre silence est que la question n'a jamais été posée d'une manière pratique devant le public, jamais, que nous sachions, il n'a été, ni d'un côté, ni de l'autre, fait de proposition formelle d'alliance. Il y a eu des pourparlers entre des hommes politiques des deux partis, mais jamais en vue d'un résultat immédiat ou même prochain. On a pu, dans chaque

parti discuter la question, mais d'une manière plutôt théorique que pratique. Dans les deux partis une fraction favorisait une alliance entre les éléments modérés des deux côtés de la Chambre, et une fraction s'y montrait défavorable.

« Ajoutons que, jusqu'à il n'y a pas longtemps, la coalition avait été mentionnée dans la presse en général, seulement à titre de rumeurs, de racontars politiques. On ne l'avait pas considérée comme mise assez positivement devant le public pour en faire le sujet d'articles de fond dans les journaux sérieux.

« Mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; plusieurs journaux s'en sont occupés, l'ont discutée depuis quelque temps. La question est devenue d'une telle actualité, qu'un journal grave comme le *Witness*, a cru devoir lui consacrer un grand article. Il est donc temps que nous en entretenions nos lecteurs. Nous serons d'autant plus à l'aise, pour le faire, qu'il n'est plus question de coalition en ce moment : on admet que M. Mousseau va se présenter devant la Chambre avec son gouvernement tel qu'il est.

« Avant d'aller plus loin, constatons d'abord un fait : c'est que ni dans les conversations, ni dans les journaux, il n'a été question d'une coalition dans le vrai sens du mot.

« Qu'est-ce qu'une vraie coalition ?—C'est une alliance en vue d'arriver au pouvoir au moyen du sacrifice de leurs principes, entre des hommes de convictions politiques opposées. Une telle alliance n'est pas à discuter : elle est toujours immorale, elle est toujours préjudiciable aux intérêts du pays.

« Mais ce n'est pas d'une alliance de ce genre qu'on voulait parler chez nous lorsqu'on s'est servi du mot de coalition. En faisant allusion à une *union entre deux groupes d'hommes politiques représentés*, disons par M. Mercier du côté libéral, et par M. Chapleau du côté conservateur. Or, pour s'allier, ces hommes n'avaient à faire aucun sacrifice de principes. Ils sont complètement d'accord sur toutes les questions fondamentales, M. Chapleau et son groupe sont aussi libéraux que M. Mercier en ce qui concerne les réformes à opérer, dans le sens démocratique, dans nos lois électorales, dans nos lois d'éducation, dans nos lois

civiles, dans l'organisation du service public. M. Mercier est aussi conservateur que M. Chapleau en ce qui touche aux grands principes sociaux et religieux, aux rapports entre l'Église et l'État.

« Et les idées de M. Mercier et de M. Chapleau, cela est incontestable, sont celles de la grande masse de leurs partis, de tous les gens raisonnables et modérés.

« Il y a dans chaque parti une petite fraction de radicaux, représentés chez nous par le *Witness* et chez les conservateurs par le *Journal des Trois Rivières*, qui ne marche pas avec la masse. Aux yeux de notre respectable confrère du *Witness*, pour être un vrai libéral, il faudrait être *protestant* et déclarer la guerre à l'Église catholique. Pour le *Journal des Trois-Rivières* on n'est conservateur qu'à condition d'être plus catholique que le Pape.

« Nous ne voulons pas, en ce moment, mettre en doute la bonne foi de ces deux journaux, et des petits groupes qui partagent leurs idées, mais nous pouvons dire, sans crainte d'être contredit par ceux qui connaissent notre pays, que leurs idées ne sont pas celles de la grande masse de notre population.

« S'ils ne sont pas divisés par des questions de principe, qu'est-ce donc qui sépare la masse des libéraux de la plus grande partie des conservateurs? Quand ce ne sont pas des appellations vides de sens, des mots qui n'ont plus de signification, ce sont des questions de personnes, des antipathies individuelles, des habitudes de discipline, tout au plus des procédés d'administration. On s'appelle conservateur parce qu'on a combattu avec M. Chapleau, élève de Sir G. E. Cartier, qui s'était rallié aux tories canadiens. On s'appelle libéral parce qu'on a lutté avec M. Laurier, qui a été à l'école de Sir A. A. Dorion, lequel ne s'est jamais séparé de M. L. J. Papineau. Les hommes, les questions, les idées, tout a changé depuis, rien n'y fait.

« Les héritiers politiques de M. Cartier ont accepté la plus grande partie du programme de l'ancien parti libéral, le scrutin secret, les élections en un seul jour. l'extension du droit de suffrage, la contestation des élections devant les tribunaux, l'aboli-

tion des droits seigneuriaux, la sécularisation des réserves du clergé, etc., n'importe, ils continuent à s'appeler conservateurs. Les élèves de M. Dorion ont renoncé à une grande partie de l'ancien programme libéral : ils ne parlent plus d'annexion, ils ne veulent plus de l'élection des juges, ni du suffrage universel, ils sont contre l'abolition de la dîme, ils désirent le maintien de tous les droits du clergé : cela ne fait rien, ils continuent à s'appeler libéraux, et, en certains quartiers, on les prend pour des Clémenceau et des Bradlaugh. On se dit conservateur, bien qu'on ne veuille rien conserver de ce qui s'oppose à un progrès raisonnable, et l'on s'appelle libéral, alors qu'on ne veut rien détruire de ce qui peut être raisonnablement conservé.

« Ne nous laissons donc pas égorger par la piperie des mots, et admettons *qu'aucune question de principe, aucune de ces idées fondamentales, sur lesquelles il n'y a pas de transaction possible, en sépare la grande masse des libéraux et des conservateurs.*

« Doivent-ils continuer à se tourner le dos, parce que jusqu'ici ils n'ont pas porté le même nom ? Doivent-ils rester éternellement divisés parce qu'ils n'ont pas été toujours ensemble ? Doivent-ils à jamais se combattre parce qu'ils ont marché sous des bannières de couleurs différentes ?

Non, certainement non ; ce ne serait ni raisonnable, ni moral, ni avantageux au pays. Ce serait contraire à tous les précédents historiques. Partout on a vu les partis s'effacer et se fondre, lorsque leur existence distincte ne se justifiait pas par des divisions de principes. Nous assistons à un spectacle de ce genre aux Etats-Unis : les hommes honnêtes et modérés des deux partis, d'accord sur les grandes données de la politique, s'entendent pour envoyer au pouvoir, sans s'occuper du nom qu'ils portent, des gens qui partagent leurs vues communes.

« L'alliance d'hommes ayant au fond les mêmes principes doit-elle être impossible parce qu'ils n'ont pas toujours marché ensemble et se sont mêmes combattus ? Mais ce serait absurde. *A quoi servirait la disussion si l'on n'espérait pas ramener à soi*

*ses adversaires?* Et comment pourrait-on espérer les ramener à soi s'ils devaient nécessairement être repoussés ensuite ?

« Aussi n'a-t-on jamais vu les vrais hommes politiques, ceux qui ont les idées assez larges pour mériter de commander dans leur parti, agir d'une manière si absurde. Sans sortir de notre pays, n'a-t-on pas vu M. Mackenzie faire entrer dans son cabinet M. Cartwright, un ancien tory de l'école de Sir Allan McNab, et MM. Smith, Burpee, conservateurs, partisans de Sir J. A. McDonald ?

« Dans cette province même, on a vu M. Irvine, un ancien tory, se joindre aux libéraux pour combattre ceux qui s'appelaient conservateurs. Si nous avons le bénéfice de son grand talent et de son habileté incomparable, on admettra que ce n'est pas parce qu'il a sacrifié ses principes. Ses idées étaient devenues celles de M. Joly, bien qu'ils eussent été jusque là dans des rangs opposés ; à la première occasion où M. Irvine a pu honorablement se dégager, il est venu avec nous, non pas en changeant de principe, mais en prenant de nouveaux alliés politiques.

« M. Joly, lorsqu'il a été appelé par M. Letellier à former un cabinet, a offert des portefeuilles à MM. Turcotte et Mathieu. Croit-on qu'il en eut agi ainsi s'il eut cru faire un acte malhonnête ?

« Il suffit de poser la question pour exciter les protestations de tous ceux qui le connaissent, adversaires comme ami politique. Jamais on le sait bien, il ne lui serait venu à l'idée de prendre pour collègues des hommes qui n'auraient pu le devenir qu'en faisant un acte reprehensible sinon déshonorant.

« Il a demandé M. Turcotte, parce qu'il savait que, conservateur et adversaire de nom, le député des Trois-Rivières partageait ses vues politiques. C'est pour cela aussi que, plus tard, il n'a eu aucune objection à lui offrir la place de président de l'Assemblée législative.....

(EXTRAIT DE *l'Electeur* DU 15 DÉCEMBRE 1882.—SUITE DE L'ARTICLE PRÉCÉDENT.)

« Si maintenant nous nous plaçons au point de vue des intérêts de la province, comment devons-nous apprécier une alliance entre les partis? Pour cela, demandons-nous ce qui serait arrivé, si la coalition avait eu lieu lorsqu'il en a été déjà parlé. Il en a été question en 1879 entre le refus des subsides par le Conseil législatif, et la chute du gouvernement-Joly; il en a été de nouveau question entre la session de 1881 et les élections générales.

« Que serait-il arrivé si la coalition s'était faite en 1879? Les libéraux y auraient eu la prépondérance; cela est trop évident pour être discutable. Il n'aurait plus été question de mettre M. Sénécal à la tête du chemin de fer du nord. L'emprunt français était évité, et nous réussissions à rétablir l'équilibre dans le budget de la province.....

« Nous sommes d'autant plus à l'aise pour parler ainsi, que, personnellement, nous n'étions pas favorable à une alliance avec nos adversaires. Nous laissant dominer par nos répugnances personnelles, nous préférons voir la province souffrir un peu plutôt que de faire le sacrifice de nos antipathies.....

« Les partis sont une excellente chose; ils sont une des garanties les plus efficaces de la bonne administration des affaires publiques, mais c'est à condition qu'ils ne fassent pas prédominer l'intérêt du parti sur l'intérêt public.....

« Si notre confrère, (le *Witness*), comprenait notre parti, il verrait que la grande masse de nos amis sont dégoûtés des luttes incessantes et stériles de ces dernières années; il trouverait que tous ceux qui, comme MM. Mercier et Langelier, ont depuis tant d'années supporté le poids du jour, qui ont pris part à toutes ces batailles, qui ont travaillé aux élections d'un bout de la province à l'autre; tous ceux là sont, ou favorables à une alliance, ou dégoûtés de la politique, ils ne veulent pas recommencer le travail de *Sisyphé* qu'ils ont fait depuis si longtemps. Ceux qui

se montrent intransigeants, ceux qui parlent de faire éternellement la guerre aux conservateurs, ce sont des gens qui n'ont jamais démolis les conservateurs, qu'en petit comité, entre un verre de vin et un cigare, ce sont les guerriers de chambre qui, pendant que ceux à qui on reproche de favoriser la coalition, parcouraient les comtés, bravant la pluie, la neige et le froid, ruinant leur santé et leur fortune pour le triomphe des candidats libéraux, travaillaient bien tranquillement à leur affaire, ou dormaient dans un lit sur les deux oreilles.

« Combien aurions-nous vu de libéraux en Chambre, si nous n'avions eu dans le parti que ces gens, si intransigeants de langage ? Que resterait-il des idées libérales, si ces gens, si féroces aujourd'hui à les proclamer, avaient été seuls à les défendre ? »

L'honorable M. JOLY.—L'honorable ministre doit se rappeler l'incident provoqué par l'honorable député de Montmorency, l'an dernier, à la suite duquel ce député a reconnu avoir été induit en erreur par de faux renseignements. Je crois que l'honorable chef de l'opposition a réglé ce point à son avantage.

L'honorable M. FLYNN.—Mais, depuis, il y a eu des révélations de faites. Nous trouvons à la fin des *Débats* de 1883 bien des documents qui jettent une nouvelle lumière sur cette question.

Quand l'honorable député de Lotbinière a vu que son successeur à la direction du parti libéral était attaqué de toute part par la radicaile, pour me servir de l'expression du député de Saint-Hyacinthe, il a voulu venir à son secours, et bien qu'il n'ait jamais voulu partager les idées de ce dernier sur la coalition, il demanda à la *Patrie* de cesser ses attaques contre le nouveau chef libéral. Il écrivit la lettre que voici :

« M. A. H. Beaugrand, directeur-propriétaire de la *Patrie*.

« Québec, 4 janvier 1884.

« Mon cher Monsieur,

« Je viens vous prier de ne pas aller plus loin dans la discussion commencée au sujet de l'honorable M. Mercier et la coalition.

« Je n'ai pas le droit de vous dicter aucune ligne de conduite, c'est une prière que je vous adresse.

« Ne suivons pas le déplorable exemple du parti conservateur, qui ne paraît pas comprendre que les coups qu'il porte à ses chefs retombent sur lui-même.

« Quel triomphe ce serait pour nos adversaires, quel baume pour leurs blessures, quel coup pour la province qui aurait alors le droit de nous envelopper tous, libéraux et conservateurs, dans la même condamnation !

« Je suis opposé à la coalition, mais je ne suis pas prêt à condamner ceux de mes amis qui la considèrent comme le seul et dernier remède. Résigné à attendre le jour où le peuple ouvrira les yeux et saura reconnaître ses véritables amis, je ne blâme pas ceux qui n'ont pas la même confiance dans l'avenir.

« Mais, ce jour, quand viendra-t-il ? Le verrai-je jamais ? J'en doute, quelquefois, mais d'autres le verront. Je n'accuse pas ceux de mes amis qui sont fatigués de leur impuissance à empêcher le mal et à faire le bien. C'est une bien triste position pour des hommes de cœur. S'ils peuvent trouver un chemin pour en sortir, qu'ils le suivent. Mais que ce chemin soit le chemin droit, et qu'ils restent toujours dignes de leur passé.

« J'ai l'honneur d'être,

« Votre obéissant serviteur,

« (Signé), H. G. JOLY. »

Le député de Lotbinière doute quelquefois si jamais le jour arrivera où le peuple appuiera le parti libéral. Ce n'est pas la première fois que semblable aveu lui échappe. En 1881, il disait ceci : « Je ne veux pas qu'on me dise, vous êtes trop honnête pour être le chef du parti. » Quand un chef de parti parle comme cela, cela prouve qu'il y a quelque chose qui va mal, car il insinue qu'il a perdu le pouvoir parce qu'il était trop honnête ! Ce sont autant de déclarations officielles dont nous pouvons nous servir lorsqu'on nous attaque de l'autre côté de la Chambre.

En 1881, le député de Lotbinière disait ceci devant une grande assemblée tenue au Mechanic's Hall, à Montréal. Il parlait à ses amis et non à ses adversaires. Je cite un extrait du compte-rendu du *Herald* du 18 novembre 1881 :

« So that when he was introduced as leader of the liberal party, he said he would explain these matters, and after they had heard these explanations—after the province had heard them—they would then have to choose whether he should be leader or not (loud applause). If there was one reproach that he had received as a leader, it was that he had tried to govern the country too honestly (cheers). He was proud of that. There was not one kind of honesty in private matters and another kind of honesty in politics ; there ought to be the same kind of honesty in one as in the other (applause). But he must frankly tell them that these things, that he was not going to have if he was going to be leader. He was not going to be buttonholed on the street and told that he was too honest ; he was not going to stand that. There was not one present who did not approve of honesty ; and they must carry in politics the same feeling as they did in private affairs. But he might be told : « Look what your opponents are doing ? » There was no use of there being two parties, if both of them governed the same way (applause). And if he was to be the leader of the party, he would request his friends to carry with them in political life the same honour and honesty that characterized their private lives. »

Si ce n'est pas là une critique sévère de la conduite de son parti ; je ne comprends plus l'anglais.

J'en ai fini avec cette question de la coalition, je ferai remarquer seulement combien est injuste, en face de ces documents, la conduite de ceux qui condamnent ceux qui ont fait en 1879 ce qu'ils auraient voulu faire en 1882. Que l'honorable chef de l'opposition règle ses affaires de Terrebonne, de Jacques-Cartier. Qu'il règle aussi son débat avec la *Minerve*, mais qu'il ne vienne pas poser comme un modèle de constance politique : personne ne le prendra au sérieux.

En 1882, lorsque nous discutons la vente du chemin de fer qu'il trouve mauvaise maintenant, il a voté contre une proposition du député de Kamouraska, et lorsqu'il s'est agi du contrat pour la partie est, il a brillé par son absence.

Je vais clore mes remarques par une dernière citation à propos de ce chef sans partisan !

L'honorable M. Laflamme, qui appartient à la fraction radicale du parti libéral, disait, au mois de mars 1884, dans une lettre adressée à la *Patrie* à propos du choix d'un candidat à Jacques-Cartier :

« Ainsi M. Mercier s'arroe le droit d'imposer la candidature de M. Descarries, qu'il soit acceptable ou non aux électeurs, pourvu qu'il en décide ainsi. Comme chef du parti, telle est sa prétention.

« Je ne conçois pas ainsi le rôle d'un chef de parti dans un gouvernement populaire, et encore moins le rôle de chef du parti libéral.

« Qu'il convienne à M. Mercier de faire des arrangements secrets, des alliances, s'il veut, avec des conservateurs, qu'il dit honnêtes, dans le but d'arriver au pouvoir, cela peut se comprendre facilement ; mais qu'il fasse faire profession de foi dans ses principes au parti libéral, et qu'il interdise toute expression d'opinion contraire dans l'intérêt de son protégé conservateur, cela est impossible, et je me trompe grandement s'il peut faire adopter ce système par les libéraux du comté de Jacques-Cartier et par le parti libéral. »

Je n'ai jamais rien vu de tel ! Un chef de parti qui vient choisir un candidat, et les partisans de dire : nous n'en voulons pas.

Par ses concessions, le chef de l'opposition croit se concilier les poseurs au radicalisme, mais la vieille rancune reste, et l'expérience devrait lui faire voir qu'il a tort de venir en appeler aux vieux chefs libéraux. Ses concessions comme ses peines seront perdues.

M. le président, j'ai cru devoir m'étendre assez longuement sur la politique du gouvernement Chapleau, afin de faire voir que c'est cette politique qui triomphe aujourd'hui au point de vue de notre budget.

J'ai ensuite repoussé les nombreuses attaques qu'on n'a cessé de diriger contre moi depuis cinq ans. J'espère que la Chambre a compris qu'il n'était que juste pour moi de me défendre comme je l'ai fait.

D'un autre côté, la digression, que j'ai été obligé de faire, a prouvé à la Chambre que l'honorable chef de l'opposition, qui se targue d'être un grand libéral, a été pendant bien des années, pendant une bonne partie de sa carrière, un conservateur ardent et convaincu, disait-il ! Et même, en 1866, il faisait une profession de foi conservatrice des plus ardentes.

M. le président, je n'en dirai pas davantage. J'ai cru devoir exposer la politique du gouvernement. J'ai réfuté les accusations portées contre moi, accusations qui peuvent jusqu'à un certain point rejaillir sur mes collègues. J'espère que je ne me suis pas écarté des règles parlementaires en traitant un sujet parfois aussi délicat. Libre à mes ennemis et à mes adversaires de se servir d'autres moyens que ceux dont je me suis servi. On a voulu, par un système de dénigrement, détruire en moi l'homme politique, mais on ne réussira pas. Le gouvernement a une politique qui est la seule vraie, la seule sage, celle de faire réussir le bien et triompher la justice. Je terminerai en répétant des paroles que j'ai citées et qui ont été écrites par le député de Saint-Hyacinthe :

« Le triomphe du parti conservateur sera un beau et grand triomphe, parce que ce triomphe sera le triomphe du pays et de ses intérêts. Le triomphe du vrai est le droit ; le triomphe d'une sainte cause est de justice.

« Le glorieux étendard, l'étendard national à l'ombre duquel les chefs du parti conservateur ont combattu et combattent encore avec tant de gloire pour eux-mêmes et de succès pour le pays, ce drapeau à l'ombre duquel nous sommes heureux de

combattre, se relève plus glorieux que jamais ; aujourd'hui, cet étendard est un guide ; à nos yeux c'est l'étendard de la patrie, le drapeau des grandes idées, protégeant de son ombre les saintes doctrines, et portant dans ses plis l'espérance du pays.

« Le pays était hier sans gouvernement ; aujourd'hui des hommes de talents sont à la tête ; ils doivent être aidés. »

---

L'honorable M. FLYNN, député de Gaspé, commissaire des chemins de fer.—M. le président, j'ai dû, pour défendre mon honneur et le gouvernement, sortir du cadre auquel on doit s'astreindre. J'ai dû repousser les attaques venimeuses portées contre moi. J'ai déclaré que je ne voulais pas me servir des armes tirées de la vie privée. J'ai dit que vous, chef de l'opposition, vous aviez écrit votre vie de votre propre main. Je ne me suis pas oublié au point de me servir des injures que les journaux disent à nos hommes politiques. J'aurais pu citer les écrits des adversaires du chef de l'Opposition. Je n'ai pas voulu le faire par sentiment de respect, pour la dignité de la Chambre. J'ai dit que je ne voulais me servir que des armes que cet homme m'a donné lui-même. En terminant mes remarques, je disais que je n'étais pas sorti des bornes que je devais garder.

Loin d'attaquer l'honorable député de Lotbinière, j'en ai parlé en termes sympathiques. J'ai dit que je l'avais appuyé par sympathie personnelle. J'ai dit, de plus, qu'on est injuste à mon égard, et quand on parlait de trahison, on voulait se servir d'un moyen injuste. J'ai dit aussi que le gouvernement Joly était tombé sous le poids de ses propres fautes. Faut-il donc toujours supposer qu'un homme agit par des motifs serviles ? Est-ce que je n'ai pas un honneur à défendre ? Est-ce que je n'ai pas un comté dont je suis le représentant ici ?

Je nie au chef de l'Opposition le droit de me juger. Ce système est une prostitution honteuse de la constitution anglaise. Il n'y a qu'un homme en Angleterre qui a été l'objet, comme moi, d'autant d'attaques, pour avoir changé de parti, c'est lord Beaconsfield. Je pourrais parler aussi du grand Gladstone.

Les membres de la gauche parlent comme des gens qui ne savent pas un mot de la constitution anglaise.

Sommes-nous donc obligés de toujours avoir la même opinion ?

Mais alors ce sont des gouvernements en permanence que vous crez ! A quoi sert la faveur populaire avec ce système ? Tous les hommes d'état anglais n'ont jamais craint d'exprimer leurs opinions.

Le grand Gladstone lui-même, que n'a-t-on pas dit de lui, quand il débutait, qu'il était *the rising star of the tory party*.

Mes ennemis d'aujourd'hui me regrettent, moi je ne les regrette pas ! J'ai la preuve maintenant que j'ai eu mille fois raison de laisser les rangs de ces hommes.

Lord Chatham, Fox, et tant d'autres n'ont-ils pas changé d'opinions ? Lord Derby, dans ces derniers temps, n'est-il pas un exemple frappant pour les hommes politiques ?

Le corps électoral change lui aussi ? C'est l'opinion publique qui régit dans notre pays.

J'accuse mes adversaires d'avoir inauguré un système de tyrannie politique dans lequel on ne peut jamais changer d'avis sans être taxé de trahison.

Où a-t-on pris cette expression ? Les véritables traîtres sont ceux qui trahissent le bien du pays. Je suis prêt à reconnaître la maxime : l'intérêt du pays avec, mais non pas avant celui du parti. En 1879, j'ai dit que je ne pouvais vous appuyer davantage ; je ne puis me déjuger, je suis contre l'état de choses actuel. J'ai décliné une offre de portefeuille afin de garder mon opinion. Je suis descendu dans mon comté pour consulter mes amis. C'étaient mes juges naturels. Aussi, je nie aux membres de la gauche le droit de me juger. Au reste, cette question est réglée pour la troisième ou quatrième fois.

Pourquoi y revenir et soulever les préjugés contre moi ? Je vais le dire. Il y a deux mois, j'étais tranquille chez moi. C'est alors que j'ai été honoré peut-être plus qu'aucun membre de cette Chambre. J'étais tranquille chez moi, lorsque l'honorable M. Ross m'appella à former partie du gouvernement. Si j'avais écouté mes sentiments, je n'aurais pas accepté. Bien qu'il fut dangereux pour ma vie d'entreprendre une lutte dans mon comté, à cette époque de l'année, car avant même que j'eusse

accepté, des personnes juraient, devant témoins, que si on me prenait dans le gouvernement, je ne serais pas élu, quelque fût le moyen que l'on devrait employer. Je ne m'en suis pas occupé. Quand mes amis ne voudront plus de moi, je m'en irai chez moi sans arrière pensée.

J'ai accepté, et une conspiration a été formée contre moi. D'un bout à l'autre du comté ça été un système de mensonges et de menées inavouables contre moi. Malgré cela, ces gens sont arrivés à une défaite telle qu'on n'en a jamais vue dans le pays.

En partant du comté, ils en ont dit assez pour s'incriminer. L'un d'eux a juré de se venger de moi, et cela devant témoins. Depuis on les a vus parler à des membres de cette Chambre pour les intéresser à leur vengeance. La haine a été poussée au point que j'ai été insulté ici par l'un de ses individus-là. Je laisse au public à juger maintenant des raisons pour lesquelles on agit comme on le fait. En voyant la conduite que l'on tient à mon égard, il m'est venu à l'esprit la pensée que la justice n'était pas faite pour moi, que mes adversaires peuvent impunément m'abreuver d'injures comme ils l'ont fait. Ils paraissent me nier le droit de me défendre. Le chef de l'Opposition n'a-t-il pas dit que je ne méritais pas l'estime de mes amis ! On voudrait même tourner contre moi mon honorable collègue le commissaire des terres de la couronne.

Les députés de Kamouraska et de Montréal-ouest ont un rôle qui leur est assigné, qu'il le remplisse. Je n'étais pas ici l'autre soir, je le regrettais, mais lorsque j'ai appris que c'étaient eux qui avaient parlé, je me suis dit que ça ne valait pas la peine d'un regret. Quand ça été le député de Lotbinière ou celui de Saint-Hyacinthe qui a parlé, j'ai été présent, non parce qu'ils ont été plus polis, mais parce qu'ils ont joué un rôle assez important pour que je pris la peine d'être présent. Ceci prouve que je ne manque pas de courage.

Ils ont professé une étrange doctrine. De leur côté, un homme peut sans le moindre inconvénient changer d'opinion ou de parti, mais s'agit-il de nous, on nous refuse l'exercice du même droit.

Celui qui se le permet, est l'objet d'un travail de démolition. Nous avons bien le droit, se disent-ils, de le démolir. Nous

ayons le droit de l'abreuver d'injures. Nous allons le détruire comme ministre. Mes adversaires n'ont compté que sur ma destruction personnelle et physique pour réussir. J'ai même lu dans un journal de cette ville que si j'avais de l'opposition dans mon comté, mes parents ne me reverraient plus. Quel est donc le crime que j'ai commis ? Qu'ai-je fait pour mériter le mépris de cette Chambre ? J'ai discuté l'état des finances et j'ai repoussé les attaques qu'on a faites contre moi. Voilà tout. C'était naturel, n'est-ce pas ?

Il paraît que mon discours a jeté beaucoup de désarroi dans le camp de l'Opposition. Autrement, pourquoi ne pas l'avoir traité avec un souverain mépris, comme on affecte d'en avoir pour moi ? Quand j'ai affaire à un adversaire que je méprise, je le traite du haut de ma grandeur. Se donner la peine de me répondre, moi, qui suis si criminel ! Il paraît que je suis coupable de trahison ! Est-ce envers la Reine ? On ne l'a pas encore dit. Si je n'étais rien, qu'un misérable, je tomberais sous le poids de mon impuissance.

Non, vous ne réussirez pas à m'écraser. Le peuple qui aime la justice et le *fair-play* se mettra de mon côté. On sait que le peuple, qui est bon prend fait et cause pour celui sur lequel plusieurs hommes se joignent pour l'anéantir.

Comment ! ces messieurs m'ont offert un portefeuille dans leur gouvernement, et ils me trouvent maintenant un être indigne de l'estime des gens ? Comment l'or pur s'est-il donc ainsi changé ?

Après la réplique donnée par l'honorable député de Lotbinière, il me semble que cela devait suffire. Non, cela n'a pas contenté ces ennemis haineux et implacables. On s'est servi du gros canon. Les boulets ont passé au dessus de ma tête. On s'est encore servi d'autres moyens ou machines pour me jeter de la boue à la figure. Tous ces messieurs ont rempli leur devoir. On en comptait trois. Cela ne suffirait pas encore. Il faut mettre en branle tout le régiment de l'opposition pour me détruire, pour m'écraser. Le député de Saint-Jean est venu à la rescousse ! On veut me rendre célèbre ; très bien ? Ce soir, on a eu recours au chef de l'opposition.

Maintenant, il a dit que je l'avais injurié ; pourtant je n'ai

pas prononcé une seule parole qui fut une injure. Il avait émis l'idée que le gouvernement Joly était tombé par suite de l'action du Conseil législatif, j'ai dit que je niais sa proposition. Pour prouver que j'étais dans le vrai, j'ai pris les journaux de la Chambre. Et quand il s'est agi de repousser les attaques faites contre ma conduite, j'ai pris les discours et les écrits du député de Saint-Hyacinthe pour prouver qu'il avait, lui aussi, changé de parti. Vous qui appeliez certains libéraux : « les gens de la clique, les poseurs au radicalisme, » vous qui les combattiez, vous faites aujourd'hui leur affaire. J'ai rappelé cela, voilà tout.

Le chef de l'opposition va dans les feuilles les plus ordurières, les journaux de mes adversaires pour trouver des arguments pour me combattre. Je n'ai pas adopté ce moyen à son égard. Je n'ai pas même parlé des écrits de plusieurs de ses amis politiques pour le combattre.

Le chef de l'opposition a dit que j'avais voulu éclaboussé mes anciens amis pour faire la cour à mes anciens adversaires. Depuis 1879 les colonnes de leurs journaux sont remplies d'injures à mon adresse. J'ai soutenu ces injures sans me venger et j'ai combattu loyalement. Mais toujours du côté de mes adversaires on a combattu déloyalement.

Le député de Saint-Hyacinthe m'a accusé d'avoir dévoilé des secrets. Je donne le démenti le plus formel à cette proposition. J'ai en mains une arme dont je pourrais me servir si j'étais un homme comme on me représente faussement. Un ami me disait un jour : « Si j'avais une arme comme celle-là, je m'en servirait. » J'ai refusé. Non, M le président, je ne ferai la lutte qu'avec les armes de la justice.

Quant à l'estime que je puis posséder, je laisse à mes amis de répondre. Tout ce que je sais, c'est que les conservateurs de la province ont eu assez de confiance en moi pour m'offrir un portefeuille dans ce gouvernement. L'honorable M. Ross qui a été mon collègue dans le cabidet Chapleau, a eu assez de confiance en moi pour m'appeler de nouveau aux honneurs et à la responsabilité du pouvoir, et pour me demander d'entrer dans son administration. N'est-ce pas là une réponse victorieuse aux paroles injurieuses de l'opposition. Le dépit le plus vif perce dans leurs

attaques. Le chef de l'opposition n'a pas démoli un seul avancé que j'ai fait. Il n'a pas réussi à détruire un seul fait de sa conduite.

J'ai voulu lire les articles qui l'incriminaient aux sources authentiques.

L'honorable M. MERCIER.—Je vous en defie bien.

L'honorable M. FLYGN.—J'accepte le défi. Le dernier article est du 23 mai 1866. Ce sont les adieux du député de Saint-Hyacinthe au journalisme. Je lis les extraits suivants :

Aux lecteurs du *Courrier de Saint-Hyacinthe*

« En abandonnant la rédaction du *Courrier*, nous prendrons la liberté de déclarer que nous restons sincèrement et fidèlement attachés aux idées que nous avons toujours professés et défendues, dans la presse et ailleurs ; et que si nous avons cru devoir choisir cette retraite inespérée, c'est plutôt par manque de confiance aux chef du parti conservateur, qu'au parti lui-même que nous continuons à croire assez prudent pour ne pas laisser s'accomplir, sous sa responsabilité, des évènements importants, d'où dépendent nos destinées, sans que lui-même et le pays soient consultés ; et assez national pour ne pas laisser des chefs exposer impunément, et sans protestation, des intérêts aussi sacrés que ceux qui sont aujourd'hui en danger.

« Les chefs du parti conservateur ont trop compté, dans ces derniers temps, sur leur propre force, et pas assez sur leurs devoirs, comme chefs et comme membres d'une nationalité qu'il importe de ne pas laisser périr ; pour faire triompher un projet qui est devenu leur rêve habituel, ils paraissent disposés à tout sacrifier. L'ambition plutôt que le patriotisme nous semble devenu le guide au moyen duquel ils voudraient traverser les difficultés du moment. »

(Signé)

HONORÉ MERCIER.

PAUL DE CAZES.

Saint-Hyacinthe, 23 mai 1866.

Voici la réponse des membres de la collaboration :

« Et à quoi servent toutes leurs belles protestations, leurs sentiments de dévouement, si on ne peut s'y fier !

« Ceci prouve une chose, c'est que quand on n'a pas d'opinions

arrêtées. que, sous prétexte de ne pas compromettre son avenir, on nage entre d'eux eaux. il vaut mieux ne rien dire, plutôt que de courir le risque de tomber dans des contradictions évidentes à tous, et qui nuisent toujours à la réputation politique d'un homme.".....

(Signé) LES AUTRES COLLABORATEURS.

En 1872, il était élu sous les auspices des conservateurs de Ronville. En 1874, il fut éconduit du même comté.

Le chef de l'opposition m'a demandé si j'acceptais la responsabilité de tous les actes du parti conservateur. Je n'ai jamais, que je sache, répudié mes actes. En 1879, je n'ai pas fait d'autre chose que de déclarer que le gouvernement au pouvoir n'était pas assez fort pour gouverner. Depuis on ne peut rien trouver qui soit incompatible avec ma conduite d'alors. Je ne suis responsable de la politique que depuis que je suis ministre. J'approuve les principes conservateurs, et, à Gaspé, je n'ai jamais été d'autre chose qu'un conservateur. J'ai toujours dit cela dans ma circonscription.

En 1878, j'ai aussi déclaré que j'étais prêt à donner franc jeu au gouvernement libéral. Le cabinet Joly n'avait-il pas l'appui d'anciens conservateurs comme M. Watts, Cameron, Turcotte, Rinfret, Price et Mercier ? Je pouvais bien en faire autant.

Maintenant je citerai un fait qui établit la vérité de cette assertion. C'était en 1877. Mon adversaire et moi, nous parlions à Percé devant une grande assemblée. J'étais candidat, et j'avais écrit mon programme, dans lequel je disais que je ne ferais pas une opposition factieuse au gouvernement de Boucherville. A ce propos, on m'a même dit : " Mais vous êtes un conservateur. " Eh bien, si cela est conservateur, je le suis. Je suis de l'école des libéraux qui ont été les alliés des libéraux du Haut-Canada sous la conduite de Baldwin, et pour le Bas-Canada, des Lafontaine et Morin, mais jamais de l'école dite avancée des Dorion, des Dessaulles et autres.

En 1878, ma manière de voir était constamment en conflit avec les opinions de ceux avec qui je marchais. C'est ainsi que j'ai traité le renvoi d'office à un autre point de vue que celui des membres du parti ministériel. Dans le parti libéral, il y a à l'heure qu'il est deux nuances, celle de l'honorable chef de

l'opposition et celle des rouges. Elles sont distinctes bien qu'elles se confondent sur un terrain commun, la guerre à ceux qui sont au pouvoir.

Je viens de mentionner l'affaire Letellier, je veux en dire un mot afin de répondre à un reproche qui m'a été fait à propos des empiètements du pouvoir fédéral sur les droits des provinces. Je n'avais pas dans l'occasion de sacrifice à faire. Il y a suivant moi une différence énorme entre un acte administratif et un acte politique. C'est ce que l'on a oublié.

Le député de Lotbinière est le type du tory anglais. Quand il a été au pouvoir il s'appuyait sur les précédents que lui offrait la carrière de Sir Robert Peel. Ce n'est pas un reproche que je lui fais, non, je constate un fait. Ses idées ne sont pas celles de ceux avec qui ils marchent.

En 1878, il m'a fallu accomplir l'un des actes les plus solennels de ma vie : j'ai dû choisir un parti. Je me suis dit : jamais je ne pourrai sympathiser avec le député de Lotbinière et ses amis. Sur les principes généraux, il faut s'entendre. En jetant les yeux sur l'histoire du pays, peut-on dire que le parti rouge a fait du bien ? Le peuple a bien souvent répondu, non, à cette question. Et si ceux qui l'ont abandonné sont des traîtres, je puis dire qu'en 1879, il y a eu des milliers de traîtres dans Gaspé, dans Lévis et ailleurs.

En 1774, les libéraux sont arrivés au pouvoir grâce au concours des conservateurs qui ont laissé leur parti pour les aider à renverser un gouvernement conservateur.

Les a-t-on insultés, vilipendés, ces députés ? Quoi, mon crime serait donc pire que le leur ! Après m'avoir lancé l'injure, n'a-t-on pas vu *l'Electeur* dans son numéro du 14 décembre 1882, dire qu'il n'y a pas de différence entre le député de Saint-Hyacinthe et M. Chapleau ? De plus, le farouche député de Lotbinière n'a-t-il pas offert un portefeuille dans son cabinet à M. Mathieu, un conservateur, à M. Turcotte, un autre conservateur ? M. McKenzie lui-même, n'a-t-il pas pris trois conservateurs dans son gouvernement : MM. Burpee, Smith et Cartwright. L'acte du corrupteur est aussi mauvais que celui qui est acheté, s'il y a eu corruption et achat. J'ai contribué à renverser le gouvernement Joly ; par cela même j'étais tenu en honneur de

ne pas refuser de prendre la responsabilité de l'administration dans le cabinet qui succédait à celui qui s'en allait. Ce n'est pas moi qui ai fait cette doctrine constitutionnelle. Je la trouve en toutes lettres exposée clairement dans un auteur de droit constitutionnelle. Hearn, *Gouvernement of England*, volume II, page 219, dit ceci :

« Those persons who overthrow any administration may expect to be required by the king to assist him in the room of those officers whom in consequence of their proceedings he had displaced. Nor is a statesman who is so summoned at liberty to refuse ? He has taken upon himself the responsibility of obstructing the Government of the country. If he desires to save himself of the imputation of mere faction, he must endeavour to set up in its place a better Government. The king may fairly address the Commons in the language of the philosophic poet to his friend « *si quid novisti rectius.* »

Le chef de l'opposition a dit que j'étais en pourparlers avec M. Chapleau pendant que j'avais encore l'offre d'un portefeuille dans le gouvernement Joly. Je le nie formellement. Mon honorable collègue, le commissaire des terres, sait quand j'ai fait la connaissance de M. Chapleau, et ce n'était pas au temps où on voudrait le faire croire.

Le chef de l'opposition a fouillé dans ma vie privée pour trouver des armes contre moi. Moi, je ne l'ai pas fait à son égard. C'est un manque de courtoisie et de délicatesse, dont je ne me suis pas rendu coupable. J'ai dit ici que je ne voulais pas parler de l'affaire de Terrebonne, ni de celle de Jacque-Cartier.

Néanmoins cela ne l'a pas empêché d'écarter le voile qui protège ma vie privée. Il a parlé de l'élection de 1874. Alors je me suis présenté comme candidat indépendant. Le même jour où j'étais mis en nomination, j'étais nommé professeur à l'Université Laval. A ce moment, il y avait un autre candidat à part du candidat oppositionniste, c'était M. LeBouthillier. Je discontinuai la lutte, parce que l'exercice de mon professorat n'était pas compatible avec l'accomplissement des devoirs de membre de la Chambre des communes, si j'étais élu.

J'ai toujours été ami avec M. Harper, qui était candidat en même temps que président de l'élection.

Du côté de M. Harper, on avait dépensé des milliers de piastres. Dans la contestation devant les tribunaux, M. Le Boutillier n'a pas allégué la corruption comme cause suffisante à l'invalidation, mais seulement le fait que M. Harper était tout à la fois candidat et président de l'élection. J'ai ici à côté de l'article injurieux la réponse à cet article. Le chef de l'opposition savait, quand il a cité le *Canadien*, que ce journal était alors mon ennemi. Pourquoi ne l'a-t-il pas dit ?

Dans le cours de l'instruction du procès, on vit qu'on ne pouvait procéder à l'enquête parce qu'on n'avait pas produit de document qu'on nomme le *bill of particulars*. Qu'on lise la preuve et l'on verra la vérité de ce que je dis. Au reste, il n'y a rien dans tout cela qui m'incrimine. Le juge a reconnu plus tard qu'il s'était trompé et qu'il ne pouvait faire de rapport suivant la loi.

J'ai fourni à M. LeBoutillier un compte des argents qu'il m'avait confiés et au sujet duquel il s'est déclaré satisfait. Je n'ai pas été payé comme on l'a insinué. On en est rendu à m'accuser d'avoir pris \$200 ! M. Horace LeBouthillier qui m'a suivi depuis, m'a rendu le témoignage suivant. Ce que je vais lire est un extrait d'un magnifique discours prononcé le 17 mars dernier, à Douglastown, et qui aurait mérité d'être publié. Voici ce qu'il disait :

« Mr. chairman and gentlemen. When Mr. Flynn was first spoken of as a candidate for parliament, though of acknowledged ability but still a mere boy, I may say as regards age, I should certainly not have selected him ; and, the reason why ? because he was without experience. This is not a matter acquired by birth, and therefore no fault of his. Well, in deference to my neighbours, I waved this objection and joined his colors. He was returned, served his country well, and was recompensed in consequence, by being appointed commissioner of crown lands, the most important billet, I believe, in the ministry.

« He was laid a side, for a while, not through incapacity ; but, as a proof that his services were indispensable, in the affairs of state, he lately becomes commissioner of railways : this is the position the now occupies.....

« You must lay aside all personal and local affairs, in order

to judge the man by his public character. This I do, and hence my candid opinion is that he is an honest man, and, as you are aware, an honest man is the noblest work of God. That he has benefitted by undue acquisitions, I don't believe ; In fact, circumstances seem to justify my statement ; for, as I happen to be acquainted with M. Senecal, I am aware that he is no friend of Mr. Flynn. Therefore, gentleman, you can draw your conclusions.

« Some people have laid great stress on what they term deserting his party. Now, gentlemen, is not the man to be commended who, recognizing his error, changes the tenor of his ways ? And more particularly, in acting so, he has his country's interest at heart ; for, gentlemen, it is to my knowledge, and I defy any one to prove the contrary, that it is to the conservative government that Gaspé owes all that it has obtained from the public treasury. And, to give you the proof thereof, allowed me to quote the words of late Honorable Letellier, the head of the liberal party at the time : « We cannot expect to win over the county of Gaspé. »

« As far as I can remember, the county has received nothing from the liberals, but opposition ; and, now, gentlemen, I shall relate a marged more of theirs against such a disadvantageously situate county like Gaspé, commercially shut out from access to the markets of the world for seven months of the year, our export produce meanwhile deteriorating in the stores for so long, loosing interest, paying insurance, and, above all, deprived of the advantage of the foreign markets during the lenten season. That great boon, the *free port* was the act of the conservative government as an encouragement to the fisheries, and which the liberals opposed.....

« Now, gentlemen, for the main subject, the government honored the county in the person of M. Flynn's appointment as commissioner, an honour sought for by many counties as well as members, and often in vain. Three of the five ministers appointed by the Crown had to have their commissions ratified by the electors of their respective constituencies ; two of them were returned by acclamation as a necessary sequel to their approval by the Crown. Gentlemen, one has been left out in

the cold, as it were, and this is the junior member, one of ourselves ; true he was born in a fisherman's hut, as a scurrilous Quebec street would have it, if would indeed seem to be a crime to have sprung from the best fishing grounds of the coast, the one above all. I say, that should have been returned by acclamation at the court hall of Percé, on the 11th March instant.

« Well, gentlemen, I leave him in your hands, I commend him to your care. Treat him, ah ! treat him as you did me ! Remember that you then voted all, all as one man ! and what could I have done as a deputy ? comparatively nothing. I could not be nor did I aspire to the position Mr. Flynn holds so honorably, not only in the eyes of the province, but of the whole Dominion ; and, of this position of commissioner Flynn we must all rejoice, because he is one of ourselves.

« As for those Quebec city election runners who have been sent down here by their employers, with any amount of ammunition let them fire it away to the four wind ; for, otherwise, they would be doing an injustice to their employers. As regards them, I must do them the justice to say that, had they believed that they would have had to address enlightened communities, they would have stayed at home, as they did in the case of the commissioner's colleagues, and were there was no distance to travel. But I suppose they considered that « distance lends enchantment to the view. »

« Ah ! gentlemen, were it not for private consideration, I could tell you, not only where this more than factious opposition sprung from, but also have used a powerful lever, but I forbear being convinced that, as matters are in the end, a glorious triumph awaits the honorable commissioner ; and that the opposition will be ignominiously defeated.

« Well, gentlemen, I shall not detain you any longer, but let me indulge the hope that an intelligent and independant parish such as I have the honor to address and with whom I have always maintained the best of relations, shall, at the polls, prove to the world that our junior minister should have been returned by acclamation »

Voilà un témoignage qui réduit ces accusations à néant.

Le chef de l'opposition aurait dû donner, à part l'accusation,

la réponse que j'ai faite et qui a clos le débat. J'ai publié une lettre qui donne toutes les explications nécessaires. Si je n'ai pas relevé les injures de la presse, c'est que je me suis fait une règle de ne jamais poursuivre les journaux à propos de mes actes politiques. Je repousse ces accusations et je les réjette avec tout le mépris dont je suis capable à la face de celui qui s'en sert.

Le chef de l'opposition a aussi parlé d'une lettre dans laquelle on disait que c'était pécher de voter pour moi. Cette lettre était confidentielle. Elle a été publiée je ne sais comment. Dans tous les cas, j'ai écrit une lettre qui a été si péremptoire que le débat a été clos dès ce moment.

On a aussi cité le *Canadien* de 1882. Ce journal n'aimait pas à me voir dans le gouvernement, de là les articles qu'il a publiés contre moi.

L'honorable premier ministre n'aurait pas dû, paraît-il, me demander d'entrer dans son cabinet, à cause de la divergence d'opinion qui s'est manifestée entre nous à propos de la vente du chemin de fer. Mais la même objection s'applique aux honorables députés de Beauce et de Brome. Le député de Saint-Hyacinthe a dit que j'ai dû renoncer à mes principes. L'honorable premier ministre sait apprécier les hommes et les choses. Je n'ai pas sacrifié de principe en entrant dans ce cabinet. Pendant l'existence du gouvernement Chapleau, je n'ai pas eu de meilleur ami que l'honorable premier ministre actuel.

J'ai toujours gardé pour lui toute l'estime qu'on doit avoir pour un collègue. L'honorable premier ministre connaissait mes principes et ma manière de voir lorsqu'il m'a demandé de devenir de nouveau son collègue.

Le chef de l'opposition a voulu exhumer l'affaire de Molon. Le gouvernement, dont l'honorable commissaire des terres faisait partie, ayant jugé à propos de rembourser cette somme d'argent payée à compte du prix des terres vendues à M. de Molon, nous n'avons plus à nous en occuper que comme fait du passé. Dans le temps où la première discussion a eu lieu, j'ai déclaré que la Chambre avait assez de confiance dans mon honorable collègue, le commissaire des terres, pour accepter ses explications.

Mais comme question de fait, j'ai refusé de faire ce remboursement.

Quant à cette transaction de Molon en elle-même, il n'y a rien de repréhensible ; tout est parfaitement légal et honnête. Cet industriel voulait travailler dans l'intérêt du pays.

On m'a accusé d'avoir voulu attaquer mes anciens amis. Je nie cette assertion. Je n'ai fait simplement que refuter les attaques faites contre moi.

L'honorable chef de l'opposition m'a attaqué d'une manière telle que mes amis étaient surpris de voir que je ne répondais pas. Il a dit que je dois à l'estime de mon ancien chef, si je suis arrivé dans la politique. Je le nie, M. le président. Il n'a jamais aidé à aucune de mes élections dans Gaspé, et, la preuve, c'est que ce sont les mêmes amis qui m'ont aidé quand je suis retourné après être devenu ministre.

Après avoir aidé pendant dix-huit mois, cet ancien chef, quelle récompense ai-je eue ? Après avoir rendu service à ces anciens amis, quelle récompense m'ont-ils donnée ? Depuis ce temps-là on m'a insulté tous les jours. Peut-on s'expliquer cette attitude étrange depuis le commencement de la session ? Pourquoi discuter mes actes et non pas les grandes questions d'intérêt public. *Delenda carthago*..... Il faut détruire Flynn. On n'a pas encore réussi, bien que l'on ait eu recours à des moyens que réprouvent les convenances et l'honnêteté. Ces attaques inspirées par la haine ne réussiront pas.

Le chef de l'opposition n'a rien démenti de ce que j'ai avancé, mais au moins a-t-il été loyal à mon égard ? Non. Je n'ai jamais non plus trahi les secrets de personne. En défendant ma cause, j'ai eu les sympathies de mes amis de la droite.

Pour me détruire, il a fallu que cinq de mes adversaires se missent de la partie pour exécuter cette tâche. Un seul homme de la gauche ne peut-il donc pas lutter contre un seul homme de la droite ? Non, il faut qu'ils se mettent quatre ou cinq sur le même. Ce n'est pas un honneur pour eux et pour leur parti.

L'honorable M. JOLY « député de Lotbinière ».—M. le président, je comprends que l'honorable commissaire des chemins de fer fasse des efforts pour se réhabiliter.

Quand mes honorables amis les députés de Kamouraska et de

Montréal-ouest ont parlé, on l'a vu prudemment disparaître. Ce n'était pas là une marque de courage !

Jamais je n'ai entendu un discours aussi important!! aussi bien fait ! Evidemment le peuple de Gaspé ne comprend pas son talent ! C'est malheureux.

Ceux qui espéraient que le gouvernement que je présidais pouvait faire le bien du pays, en ont voulu au député de Gaspé d'avoir étouffé la lumière au moment où elle jetait ses rayons.

M. le président, j'ai pris la parole pour relever une déclaration faite par le commissaire des chemins de fer. La voici. Il nous a dit qu'il avait une arme terrible pour nous détruire, et qu'il l'avait montré à ses amis, mais que, comme c'est une lettre confidentielle, il ne voulait pas s'en servir.

L'honorable M. FLYNN.—Je n'ai pas dit que j'avais montré cette lettre.

L'honorable M. JOLY.—Il est impossible que nous restions sous le coup de cette menace. Qu'il la montre cette lettre.

L'honorable M. FLYNN.—Je n'ai pas parlé de l'opposition. Je faisais allusion à mes ennemis acharnés en dehors de cette Chambre.

L'honorable M. JOLY.—Si le député de Gaspé a une telle lettre, qu'il l'a produise.

L'honorable M. FLYNN.—Cette lettre est marquée privée et ne se rapporte à aucun membre de la gauche. Je ne pourrai, malgré les demandes les plus vives, rendre publique une lettre privée.

---







